

OÏDIOL POUDRAGE

(97 % de Soufre Trituré)

Biocontrôle

Sans colorant

Contre l'Oïdium de la Vigne, du Melon, de la Laitue et du Rosier

Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement (CE) n°834/2007

MODE D'ACTION – PROPRIETES :

Le soufre trituré (tel que l'OÏDIOL POUDRAGE) est un fongicide à la fois curatif et préventif. La substance active - le soufre - agit par contact et vapeur, détruisant les spores d'oïdium, protégeant, ainsi, la culture des nouvelles contaminations. Le soufre trituré doit être appliqué au début de la maladie. En conditions normales d'application, sous luminosité intense et à hautes températures, le soufre trituré devient volatile et à un certain degré il agit par vapeur sur les feuilles et les grappes, atteignant ainsi des zones du feuillage n'ayant pas reçu de produit. La température maximale d'efficacité du soufre trituré se situe entre 25 et 28 °C (*données issues de la bibliographie*). Ne pas utiliser si les températures risquent d'être supérieures à 28°C sous abri, dans les 24 heures qui suivent l'application.

APPLICATION :

OÏDIOL POUDRAGE s'applique par poudrage. **RESERVÉ A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL.**

PERIODES D'EMPLOI :

Vigne : OÏDIOL POUDRAGE s'utilise dès l'apparition des symptômes du stade BBCH 13 (stade 3 feuilles - symptômes en drapeaux) au stade BBCH 77 (début de la fermeture de la grappe - les baies commencent à se toucher).

Laitue : traiter dès l'apparition de la maladie.

Melon : traiter dès l'apparition de la maladie.

Rosier : traiter les parties aériennes pour lutter contre l'Oïdium.

PRECAUTION D'EMPLOI :

Ne pas appliquer le produit trop près des points d'eau. Éviter tout débordement de rampe sur les mares, cours d'eau, fossés... Ne pas traiter par grand vent, ni à des températures trop élevées (≥ 28°C sous abri). **Consulter les bulletins météorologiques nationaux et régionaux, avant tout traitement.**

Délai de rentrée : 24 h. ZNT (Zone Non Traîtable) aquatique = 5 m. ZNT arthropodes non cibles = 20 m.

PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR :

Pour l'opérateur, porter :

Dans le cas d'une application effectuée à l'aide d'un tracteur équipé d'un épandeur à poudre pour poudrage :

Pendant le chargement :

- Gants en nitrile certifié EN 374-3
- Combinaison de protection de catégorie III type 5/6 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Protection respiratoire certifiée : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387)

Pendant l'application :

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de protection de catégorie III type 5/6
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'épandage. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de protection de catégorie III type 5/6
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'épandage.
- Protection respiratoire certifiée : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387)

Pendant le nettoyage du matériel d'épandage :

- Gants en nitrile certifié EN 374-3
- Combinaison de protection de catégorie III type 5/6 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Protection respiratoire certifiée : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387)

Pour l'opérateur, porter :

- Une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus
- Des gants en nitrile certifié EN 374-3, en cas de contact avec la culture traitée.

METHODE DE NETTOYAGE :

Epandre complètement les restes de produit sur la culture. Démontez buses et filtres, et les nettoyer soigneusement à l'eau. Remplir le matériel de pulvérisation à hauteur de 10% de sa capacité avec de l'eau et agiter soigneusement, puis appliquer le liquide de rinçage sur la culture. Remplir à nouveau la cuve à hauteur de 10% de sa capacité, agiter soigneusement, et appliquer le liquide de rinçage sur la culture. Ré-examiner les filtres et les nettoyer à nouveau en cas de dépôts visibles. Utiliser un détergent pour terminer le nettoyage.

IMPORTANT :

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, **sous votre responsabilité d'utilisateur**, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur. VEGELIA ne saurait être tenu, en aucun cas, pour responsable des conséquences inhérentes à toute copie de cette étiquette, totale ou partielle et la diffusion ou à l'utilisation non autorisée de cette dernière.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

Nom homologué : Oïdiol Poudrage

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché : VEGELIA - 10 rue Chasse-Marée - 27660 BEZU-SAINT-ELOI

Numéro d'AMM : 7600310

Substance active : Soufre Trituré 97% (soit 970 g/kg)

Formulation : Poudre Poudrage (DP)

Type d'action du produit : Fongicide de biocontrôle – **Mode d'action :** multisite (action par contact et effet vapeur)

N° de lot : voir sur emballage

TABLEAU DES USAGES : (traitement des parties aériennes)

Cultures (portée de l'usage*)	Maladie	Dose	Spécifications	DAR
Vigne (Vigne de table, Vigne de cuve, Vignes-mères, pépinières viticoles)	Oïdium	20 kg / ha	3 trait./an	28 j
Melon (pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible)	Oïdium	20 kg / ha	3 trait./an	28 j
Laitue (Chicorées-Scaroles, Chicorées-Frisées, Mâche, Roquette et autres salades)	Oïdium	20 kg / ha	3 trait./an	28 j
Rosier (toutes espèces et cultivars du genre Rosa)	Oïdium	20 kg / ha	3 trait./an	-

* Conformément à l'Arrêté du 26 mars 2014 relatif à la mise en œuvre du catalogue national des usages phytopharmaceutiques visés dans les décisions d'autorisation de mise sur le marché et de permis de commerce parallèle des produits phytopharmaceutiques et des adjuvants

DAR = Délai Avant Récolte (en jours)

- Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.
- Limites Maximales de Résidus (LMR) : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/mrls/?event=search_pr
- **Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement (CE) n°834/2007.**

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE :

Bien le vider et l'éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière AIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. **RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.** Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.



ATTENTION

OÏDIOL POUDRAGE (contient du Soufre)
UFI : 1200-R0PX-H00T-TQ53

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter

les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes). SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau. SPe3 - Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux zones non cultivées adjacentes.

Distribué par : VEGELIA 10 rue Chasse-Marée - 27660 BEZU-SAINT-ELOI

Tél : 02.79.28.00.00 - Mail : contact@vegelia.fr - www.vegelia.fr

En cas d'urgence, composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau « Phyt'attitude », n° vert 0.800.887.887 (appel gratuit depuis un poste fixe)

PREMIERS SOINS :

En cas d'exposition par inhalation : transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos. Ne rien faire ingérer à la personne. **En cas de contact avec les yeux :** laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 min en maintenant les paupières écartées. **En cas de contact avec la peau :** enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. **NE PAS** utiliser des solvants ou des diluants. **En cas d'ingestion :** si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. En cas de complications, consulter un médecin.

STOCKAGE DU PRODUIT :

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Oïd - P



3 760198 030001

20 kg

Vegetalia